

# Séance du 15 février 2021

**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/02/2021

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

**Date de convocation**  
10/02/2021**Date d'affichage**  
19.02.2021Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

L'an deux mille vingt ET un, le quinze février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

**Etaient présents :**

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

**Procuration(s) :**

M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

**Etaient absent(s) :****Etaient excusé(s) :**

M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2021/101

Objet : Convention CCHCPP paies à façon.

- Vu la convention relative aux paies à façon liant la Commune de Pange et la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange,
- Considérant qu'il y a lieu de renouveler cette convention pour l'année 2021.
- Vu le souhait de poursuivre ce conventionnement;
- Vu la convention proposée par la CCHCPP;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

**DECIDE**

- approuve le renouvellement de la convention.
- autorise le Maire à signer cette convention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE

Le Maire,



**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/02/2021

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

**Date de convocation**  
10/02/2021**Date d'affichage**  
15.02.2021Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

L'an deux mille vingt ET un, le quinze février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

**Etaient présents :**

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

**Procurat(s) :**

M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

**Numéro interne de l'acte : 2021/102****Objet : Convention occupation précaire d'une serre.**

- Vu la demande de Mr GROSS Georges pour pouvoir exploiter une partie de la serre en verre se trouvant dans le potager du Château ;
- Considérant qu'il est nécessaire de définir les modalités de cette mise à disposition dans une convention ;
- Vu la convention proposée pour cette opération;

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- De mettre à disposition de Mr GROSS Georges une travée de plantation de 2 m par 35 m de la serre en verre du potager du Château ;
- Cette mise à disposition prendra effet du 17 février 2021 au 30 avril 2021, durée ferme et non renouvelable ;
- Fixe le tarif de cette prestation à 350 € ;
- Approuve la convention entre la Commune de Pange et Mr GROSS Georges ;
- Autorise le Maire à signer cette convention et tout autre document relatif à cette opération.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 0, Contre : 0, Abstention : 1)

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/02/2021

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

**Date de convocation**  
10/02/2021**Date d'affichage**

13/02/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt ET un, le quinze février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

**Etaient présents :**

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

**Procuration(s) :**

M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

**Numéro interne de l'acte : 2021/103****Objet : Convention de mandat SEBVF.**

- Compte tenu de l'objectif de la Commune de Pange de réaliser des travaux de requalification du lotissement " Talpré 1";
- Vu la nécessité de renforcer le réseau AEP;
- Vu que la compétence AEP est exercée par le SEBVF;
- Pour que la Commune de Pange puisse réaliser cette opération pour le compte du maître d'ouvrage, il est nécessaire de réaliser une convention de mandat entre le SEBVF et la Commune de Pange;

Le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré

**DECIDE**

- Approuve la convention de mandat établie entre le SEBVF et la Commune de Pange.
- Autorise le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférant.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,



**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/02/2021

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

**Date de convocation**  
10/02/2021**Date d'affichage**  
19/02/2021Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt ET un, le quinze février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

**Etaient présents :**

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

**Procurat ion(s) :**

M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

**Numéro interne de l'acte : 2021/104****Objet : Convention CCHCPP assainissement.**

- Compte tenu de l'objectif de la Commune de Pange de réaliser des travaux de requalification du lotissement "Talpré 1";
- Compte tenu que l'assainissement est une compétence de la CCHCPP;
- Pour que la Commune de Pange soit désignée comme maître d'ouvrage opérationnel, il est nécessaire de réaliser une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Pange et la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange;

Le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré

**DECIDE**

- Approuve la convention passée entre la CCHCPP et la Commune de Pange.
- Autorise le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférant.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,





**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/02/2021

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 14

**Date de convocation**

10/02/2021

**Date d'affichage**

15/02/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

L'an deux mille vingt ET un, le quinze février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GRANDJEAN Jean Paul.

**Etaient présents :**

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

**Procurations :**

M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2021/105

Objet : Compte Administratif 2020.

- Vu la présentation du compte administratif concernant l'exercice 2020;
- Vu les résultats budgétaires de l'exercice 2020;
- Vu les résultats de clôture de l'exercice 2020;

Le Président entendu,  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré

DECIDE

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2020 qui s'établit comme suit :

	<u>Résultat de clôture 2019</u>	<u>Résultat exercice 2020</u>
<u>Section d'investissement</u>	37 879,48	- 45 850,23
<u>Résultat global d'investissement 2020</u>		DEFICIT 7 970,75
<u>Section de fonctionnement</u>	369 525,93	110 942,01
<u>Résultat global de fonctionnement 2020</u>		EXCEDENT 480 467,94
<u>Résultat global 2020</u>		<b><u>EXCEDENT 472 497,19</u></b>

**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/02/2021

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

**Date de convocation**  
10/02/2021**Date d'affichage**  
19/02/2021Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt ET un, le quinze février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

**Etaient présents :**

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

**Procuration(s) :**

M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

**Numéro interne de l'acte : 2021/106****Objet : Compte de Gestion 2020.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui des titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qui lui a été demandé de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les décisions modificatives,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni de réserves de sa part.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire.





# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/02/2021

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

**Date de convocation**

10/02/2021

**Date d'affichage**

13/02/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt ET un, le quinze février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

**Etaient présents :**

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

**Procuration(s) :**

M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

**Numéro interne de l'acte : 2021/107****Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2020.**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020;
- Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
- Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 480 467,94 €

Le Conseil Municipal  
DECIDE

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 110 942,01
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes, précédé du signe + ou -	0
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif précédé du signe + ou -	+ 369 525,93
D) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 480 467,94
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT Déficit (besoin de financement) Excédent (excédent de financement)	- 7 970,75 0
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement Excédent de financement	- 2 880,13 0
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F	10 850,88



Envoyé en préfecture le 19/02/2021

Reçu en préfecture le 19/02/2021

Affiché le

SLO

ID : 057-215705336-20210215-2021107-DE

**DECISION D'AFFECTATION**

**1. AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement  
(au minimum couverture du besoin de financement)**

**10 850,88**

**2. REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002**

**469 617,06**

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,**





Envoyé en préfecture le 19/02/2021

Reçu en préfecture le 19/02/2021

Affiché le

SLO

ID : 057-215705336-20210215-2021108-DE

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/02/2021

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation  
10/02/2021

Date d'affichage

13/02/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

L'an deux mille vingt ET un, le quinze février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

### Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

### Procuration(s) :

M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2021/108

Objet : Maîtrise d'oeuvre Talpré 1.

- Vu le projet de requalification de voirie et d'enfouissement des réseaux dans le lotissement "Talpré 1";
- Vu la consultation, en procédure adaptée, réalisée pour un marché de maîtrise d'oeuvre concernant cette opération en date du 05 janvier 2021;
- Vu les réponses à cette consultation arrivées avant le 26 janvier 2021;
- Vu l'analyse des offres réalisée par la Matec;
- Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 15 février 2021;

Le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré

### DECIDE

- de retenir l'offre de maîtrise d'oeuvre proposée par le bureau d'études VRI 3 Route de Flanville à MONTOY FLANVILLE (57645) (co traitant LVRD) pour un montant de 44 020 € HT
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE

Le Maire,



**DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/02/2021

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

**Date de convocation**  
10/02/2021**Date d'affichage**

15/02/2021

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt ET un, le quinze février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

**Etaient présents :**

M. CHLOUP Roland, M. COLIN Jean Yves, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, M. LHENRY Gérald, Mme MARINACCI Angélique, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

**Procurator(s) :**

M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. GRANDJEAN Jean Paul, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle donne pouvoir à M. LHENRY Gérald

**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

M. MARCOT Alain, NASSOY-SCHNEIDER Isabelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

**Numéro interne de l'acte : 2021/109****Objet : Cimetière : détermination du prix de reprise des caveaux existants.**

- Vu la reprise par la Commune de Pange d'emplacements avec des caveaux existants;
- Vu la remise en état de ces caveaux par les Pompes Funébres et Marbrerie Boulageoise;
- Vu le souhait de la Commune de pouvoir céder ces caveaux à de futurs demandeurs;
- Il est nécessaire de fixer un prix de cession pour ces emplacements;

Le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré

**DECIDE**

- fixe le prix de cession de ces caveaux à :

MISE A DISPOSITION DE CAVEAUX PAR LA CNE	Tombe simple Caveau 1 emplacement	Tombe simple Caveau 1 emplacement	Tombe simple Caveau 2 emplacements	Tombe simple Caveau 2 emplacements
	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
<b>Proposition de prix</b>	<b>1 120,00</b> €	<b>1 240,00</b> €	<b>1 720,00</b> €	<b>1 840,00</b> €

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à PANGE  
Le Maire,

